

RCS : ANTIBES

Code greffe : 0601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANTIBES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00607

Numéro SIREN : 793 329 178

Nom ou dénomination : 2AM Services

Ce dépôt a été enregistré le 29/05/2018 sous le numéro de dépôt 3403



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre			SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case		
SI vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)			SI vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD		
SI une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
ILASYL		431 AVENUE JULES GREC LA GRANDE OURSE BAT A2 06600 ANTIBES	
SIRET	5 1 1 0 2 2 3 2 9 0 0 0 1 1		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées: Snack Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	4 811
	Bénéfice imposable à 15%			
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%		
	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zones franches urbaines Pôle de compétitivité

Entreprises nouvelles, art 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Autres dispositifs Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies

Sociétés d'investissements immobiliers cotées Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les Informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: i	Nom et adresse du conseil:
BDCA 11 RUE JEAN RACINE PLACE DE L'OPERA 83000 TOULON Tél:	Tél:

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 08/03/2018 Lieu: ANTIBES
Tél:	Qualité et nom du signataire: Gérant RACANO SYLVAIN
	Signature

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation correspondante entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »)

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)	e		
	f		
	g		
			h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)			i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j
Montant des revenus répartis (5)			Total (a à h)

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) <ul style="list-style-type: none"> * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants 	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :			
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les
			Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	
1	2	3	4	5	6	7	8
M RACANO SYLVAIN GERANT 21 BOULEVARD CHANCEL LE CONTINENTS 06600 ANTIRES	100	2017	4 800				

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT imputée sur les PVL de l'exercice	
		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise		ILASYL		Néant <input type="checkbox"/> *				
Adresse de l'entreprise		431 AVENUE JULES GREC		06600 ANTIBES				
Numéro SIRET *		5 1 1 0 2 2 3 2 9 0 0 0 1 1						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2				
				Exercice N clos le				
				3 1 1 2 2 0 1 7				
				Exercice N-1 clos le				
				3 1 1 2 2 0 1 6				
ACTIF		Brut		Amortissements - Provisions				
		1		2				
		Net		Net				
		3		4				
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	85 378	012		85 378	85 378	
	Fonds commercial *							
	Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *	028	15 688	030	10 317	5 371	2 202	
	Immobilisations financières * (1)	040	300	042		300	300	
	Total I (5)	044	101 366	048	10 317	91 049	87 880	
	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	10	052		10	30
		Marchandises *	060	20	062		20	70
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	ACTIF CIRCULANT	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070		
Autres * (3)			072		074		240	
Valeurs mobilières de placement		080		082				
	Disponibilités	084	270	086		270	1 281	
	Charges constatées d'avance *	092		094				
	Total II	096	300	098		300	1 621	
	Total général (I+II)	110	101 666	112	10 317	91 349	89 500	
PASSIF				Exercice N		Exercice N-1		
				NET 1		NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			1 000		1 000	
	Ecarts de réévaluation	124						
	Réserve légale	126			100		100	
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131			55 890		49 989	
	Report à nouveau	134						
	Résultat de l'exercice	136			(4 811)		5 902	
	Provisions réglementées	140						
	Total I	142			52 179		56 990	
	Provisions pour risques et charges	154						
Total II	154							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			3 229		2 591	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169		35 761		35 941	29 919	
	Produits constatés d'avance	174						
	Total III	176			39 170		32 510	
Total général (I + II + III)	180			91 349		89 500		
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		3 868	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302, Section A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise <u>LLASYL</u>		Exercice N clos le							Exercice N-1 clos le																
A - RÉSULTAT COMPTABLE				13 1 1 2 2 0 1 7							3 1 1 2 2 0 1 6																
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires		209																						
	Production vendue	biens			215																						
			services *			217																					
	Production stockée *			(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)																							
	Production immobilisée *																										
	Subventions d'exploitation reçues																										
	Autres produits																				91						
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232																32 606	44 530					
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)																									
		Variation de stock (marchandises) *																									
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)																											
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *																											
Autres charges externes * :		(dont crédit bail : mobilier 214 - immobilier)																									
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)				243																	601						
Rémunérations du personnel *																											
Charges sociales (cf. renvoi 380)																											
Dotations aux amortissements *																											
Dotations aux provisions																											
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *				259																						
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260																						
Total des charges d'exploitation (II)				264																	37 508	37 645					
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270																		(4 902)	6 976				
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers																										
	Produits exceptionnels																										
	Charges financières																										
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)				347																					
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)				348																					
Impôts sur les bénéfices *																											
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310																			(4 811)	5 902			
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312																				314	4 811		
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *																										
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles																										
	Provisions non déductibles *																										
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.nof)																										
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés					247																					
		Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (Part de loyers dispensés de réintégration))		248																					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																										
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																										
	DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																								997	
		Entreprise nouvelle (44, section A)			Zone franche urbaine (44, octies et octies A)		987																				
Reprise d'entreprises en difficulté (44, section A)					Jeune entreprise innovante (44, section A)		989																				
		Divers* (44, section A)	ZFA (44, quaterdecies)		Investissements outre-mer		344																				
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"																											
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352																					354	4 811	
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)																										
	Déficits antérieurs reportables : *		dont imputés sur le résultat :																							360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370																						372	4 811

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informations

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes :

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Charges et produits constatés d'avance

ILASYL

Société À Responsabilité Limitée au capital de 1 000 €

Siège social : 431 avenue JULES GREC - LA GRANDE OURSE BAT A2

06600 ANTIBES

511 022 329 RCS ANTIBES

DECISIONS ANNUELLES DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 4 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit,

Le 4 Avril, à quatorze heures,

Monsieur SYLVAIN RACANO, associé unique de la société ILASYL, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

En sa qualité de gérant, il a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ainsi que le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, dressé par la gérance, a été mis à sa disposition au siège social dans le même délai.

Puis l'associé unique examine les différents points suivants :

- ~ Examen du rapport de gestion de la gérance
- ~ Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- ~ Affectation du résultat de cet exercice,
- ~ Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- ~ Rémunération de la gérance,
- ~ Pouvoirs pour formalités,
- ~ Questions diverses.

L'associé unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIÈRE DECISION

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'il les a établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

RS

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2017, s'élevant à 4 811 €, de la manière suivante :

~ d'amortir la perte de l'exercice, s'élevant à	-4 811.00 €
sur le compte "Autres Réserves" d'un montant de	55 890.00 €
qui ressortira ainsi à 51 079.00 €	

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

TROISIÈME DECISION

L'associé unique décide de ratifier sa rémunération brute allouée au cours de l'exercice pour un montant de 4 800 €, outre le remboursement de ses frais sur justificatifs.

QUATRIÈME DECISION

L'associé unique décide de porter la rémunération annuelle de Monsieur SYLVAIN RACANO, gérant, de 0 à 5 000 €, à compter du 1^{er} Janvier 2018, outre le remboursement de ses frais sur justificatifs.

La société ILASYL continuera de prendre en charge ses cotisations.

CINQUIÈME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

—oo0oo—

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

RS


L'associé unique